

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 681

Artikel: De quelques carrières féminines peu fréquentées

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Garde avec soin le
tourment du mieux qui
habite en toi.

Ch. WAGNER
(„L'Ami")

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de chèques postaux 1.943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.-

6 mois 3.50

ETRANGER 8.-

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

AVIS IMPORTANT

Au moment où ces lignes paraîtront, les remboursements pour les abonnements échus au 31 décembre dernier, et non encore payés, auront été mis à la poste: et nous ne pouvons qu'insister auprès de tous nos amis pour qu'ils leur fassent bon accueil. Car ce moment-là, du renouvellement de nos abonnements est toujours inquiétant pour notre journal, et si toutes celles qui, trop souvent, le laissent tomber froidement et sans un mot d'explication, réalisaient combien nous est nécessaire l'aide pour tant minime (50 centimes par mois!) qu'elles nous apportent, nos soucis seraient certainement diminués de beaucoup.

Certes, nous voyons chaque année, et de plus en plus, se dessiner un courant très encourageant qui nous amène de nouveaux abonnés: mais que les anciens se disent qu'eux aussi nous sont également indispensables et que c'est la continuité de leurs efforts qui permet d'assurer l'existence de notre journal. Merci donc à tous ceux qui auront à cœur d'éviter que nous revieune la carte de remboursement avec la désolante et sèche mention: REFUSE !!

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

L'Initiative pour la famille

Dès 1929 une série de postulats et de motions ont été adressés aux Chambres fédérales en vue de mesures à prendre pour la protection de la famille. Mais à défaut d'une base constitutionnelle, il était impossible de leur donner suite. C'est pourquoi une demande d'initiative populaire, appuyée par 168.730 signatures, a été déposée en mai 1942 pour introduire dans la Constitution fédérale un nouvel article qui engage la Confédération à pourvoir à la sauvegarde de la famille par des mesures financières, économiques et sociales. La déclaration de principe est suivie d'une énumération des actions spéciales à entreprendre par la Confédération.

L'Office fédéral des Assurances sociales, chargé de l'élaboration d'un Message, nous offre une étude fouillée, forte de 300 pages, dans laquelle le problème de la famille est traité sous toutes ses faces. L'aspect démographique tout d'abord, avec les graphiques bien connus de la dénatalité: la pyramide se transformant en poire, symbole de notre population vieillissante; puis le rôle incombant à la famille en tant qu'éducatrice de l'esprit religieux, social et civique pour la génération montante; les dangers qui menacent la famille, tant par des maladies héréditaires que par une désintégration croissante avec ses causes et ses répercussions inquiétantes; enfin la situation et les difficultés économiques de la famille d'aujourd'hui. Ceci amène à une conclusion d'importance primordiale pour nous: le rôle de l'Etat intervient toujours davantage dans l'organisation familiale et y remplit par la force des choses les fonctions incombant normalement à cette dernière. Cette

intervention de l'Etat est surtout imputable au fait que la famille n'est plus en mesure, en raison même de son exiguïté, de remplir entièrement ses fonctions essentielles qui ont une importance capitale tant pour l'individu que pour la collectivité.

Le Message recherche ensuite les causes de la désorganisation de la famille. Elles se trouvent avant tout dans l'économie moderne qui voit chaque membre d'une seule et même famille se tourner vers des groupes de travail et d'intérêts différents; souvent aussi, des difficultés morales et matérielles conduisent à la dissolution totale et au divorce. Nombre de mesures de protection se trouvent déjà parsemées dans nos codes civil et pénal ainsi que dans notre législation du travail et de formation professionnelle. Tous les efforts pour assurer un enseignement ménager à la jeunesse féminine contribuent également à préparer une vie de famille plus saine.

Un chapitre captivant est voué à la protection directe de la famille au moyen d'allocations familiales et des caisses de compensation déjà existantes. Il y aura lieu d'en faire le sujet d'une étude spéciale. Nous pouvons toutefois dire dès aujourd'hui que des progrès très réels ont été réalisés, tant sur terrain fédéral, cantonal et communal que par l'initiative privée des employeurs depuis que, en 1926, une première commission groupait de la part d'associations féminines des recherches sur ce sujet, et sur la propagande pour son introduction en Suisse. Il reste toutefois encore bien des lacunes troublantes quant aux compétences de ces caisses, par trop intimement dépendantes du travail du chef de la famille, et qui, de ce fait, n'atteignent souvent pas ceux qui en auraient le plus besoin. Et il subsiste, à notre point de vue, le grave inconvénient que les allocations font en général partie intégrante du salaire du père au lieu d'être versées à la mère.

Dès la fin du XIX^{ème} siècle un autre progrès a été accompli en faveur de la famille au point de vue fiscal, en ce sens que la législation prévoit des dégrèvements considérables pour les contribuables chargés de famille nombreuse.

Les assurances sociales, elles aussi, apportent à la famille une sécurité inconnue autrefois en cas de maladie et d'accidents. Elles restent toutefois à l'état de demi-mesures tant qu'elles ne porteront pas sur l'ensemble de la population, et qu'elle feront abstraction des deux pôles de l'existence où l'homme se trouve dans la dépendance la plus absolue, soit la petite enfance et la vieillesse. Nous savons que, heureusement, soit l'assurance-maternité, soit l'assurance-vieillesse sont à l'étude actuellement.

Après toutes ces recherches qui constituent une mine d'informations précieuses et intéressantes, le Message aborde le problème initial, c'est-à-dire le texte même de l'initiative pour la protection de la famille. Deux conclusions essentielles en ressortent:

1. La Confédération ne doit prendre à sa charge que les tâches pour lesquelles aucune autre solution n'est possible par la voie des cantons, des communes ou de l'initiative privée.
2. Un nouvel article constitutionnel ne devra porter que sur les domaines où la compétence manque encore à la Confédération.
- Or, la demande d'initiative dépasse en différents points le cadre de ce qui doit être assumé par la Confédération. C'est pourquoi le Conseil fédéral présente à l'Assemblée fédérale un contre-projet qui réduit à trois points seulement l'intervention fédérale et dont voici l'essence:

1. La Confédération est autorisée à légiférer en matière de caisses de compensation familiales.
2. La Confédération peut appuyer des mesures pour la construction de logements et la colonisation intérieure en faveur de familles nombreuses.
3. La Confédération instituera, par la voie législative, l'assurance-maternité.

Gaz... et Don suisse...

L'on assure que l'un de nos compatriotes, domicilié maintenant en France, et revenu chez nous pour une série de conférences, aurait constaté qu'il avait entendu moins de plaintes durant ses quatre ans de séjour dans un village méditerranéen — et l'on sait pourtant ce que fut et ce qu'est encore la vie là-bas! — que durant les quatre jours passés dans nos différentes villes suisses au moment des restrictions du gaz. Ce qui n'est certes pas à notre honneur.

Nous l'avons toujours pensé et dit: personne chez nous, pas même celles et ceux qui se sont trouvés en contact fréquent avec des réfugiés de divers pays, n'a jamais complètement réalisé ce que cela doit être de vivre, chacun des jours que Dieu fait, d'une vie non seulement restreinte, mais privée, dépourvue, vide de tout. De tous les détails minimes qui nous paraissent indispensables à une existence même modeste, à des besoins matériels ou spirituels très simples, si bien que l'on finit, fatalement, par ne plus être capable de s'intéresser, ni de penser à autre chose. Et c'est pourquoi nous trouvons affligeantes et déplorables des remarques comme celles-là, entendues parfois au hasard des conversations, lorsque se font les collectes pour le « Don suisse »... avec les impôts que nous payons, pourquoi nous demander encore de

l'argent!... Et les gens de chez nous, combien parmi eux ont besoin aussi que l'on s'intéresse à eux... tous ceux qui profèrent ces regrettables observations étant certainement beaucoup plus des ignorants que des égoïstes. Mesdames, quand vous n'aurez chez vous même plus de fil, plus d'aiguille, plus de boutons, plus de papier, plus de lacets pour les souliers de vos maris, quand il vous sera interdit de confectionner ou d'acheter des cabas ou des sacs à provisions, des écoliers... et même des vases de nuit que vous auriez été trop contentes d'utiliser pour une foule d'autres usages; quand vous ne pourrez plus faire votre fricot qu'avec des tiges de persil, et quand vous vous considérerez encore comme des privilégiées parce que votre maison n'aura pas croulé sous les bombes ou brûlé dans les incendies, quand les vôtres seront en lieu sûr, dusiez-vous-mêmes ignorer où ils se trouvent, vivant de l'espoir de les revoir un jour — quand vous réaliserez tout cela, et mille et mille horreurs encore, vous ne trouverez plus alors que le Don suisse est une superfétation, mais seulement un très modeste témoignage de comparaison. Et vous remplirez — tout de suite la feuille bleue que viendront chercher chez vous les écoliers — si vous n'avez pas déjà versé votre obole au compte de chèque, sans compter, sans économiser, sans ratiociner, de tout votre cœur!...

E. Gd.

Le troisième point, — cette assurance-maternité que nous réclamons depuis plus de 26 ans! — est seul exprimé sous forme d'un mandat impératif. On ne peut que s'en féliciter car les temps que nous traversons montrent combien cette réforme est urgente.

Les Commissions fédérales ont approuvé ce contre-projet presque sans opposition et sa discussion aux Chambres dans la session s'ouvrant le 19 mars prochain, prouvera sans doute que l'opinion publique appuie toute mesure pour aider et fortifier la famille. Le Comité d'initiative a du reste retiré son projet pour se rallier au texte du Conseil fédéral qui constituera la base de la discussion.

Et la femme suisse, muette sur la tribune de notre assemblée législative, assistera à ce spectacle curieux: les hommes seuls se pencheront sur les problèmes les plus intimes et les plus poignants de sa vie ménagère et familiale; eux seuls la doteront des bénéfices et des sacrifices qu'ils jugeront opportuns d'introduire au nom de l'Etat pour la sauvegarde de la famille suisse; et eux seuls accoucheront — c'est le cas de le dire!... — des mesures législatives à prendre en vue des naissances futures.

A. LEUCH.

Les tâches multiples des „Wrens“

(Marine royale féminine britannique)

Depuis l'invasion, les Wrens effectuent de plus en plus des travaux de mécanique. Des équipes entières apprennent à réparer les machines dans tous les domaines: la section d'artillerie revise et nettoie les canons des navires rentrés au port; la section d'entretien répare les installations électriques, démonte les moteurs et remet en état les ponts des vedettes lance-torpilles et canonnières revenues d'un engagement. Une autre section manœuvre les embarcations chargées de ravitailler les navires en eau, mazout et vivres; une autre est spécialisée dans les torpilles. Les Wrens font de longues journées et roulent parfois toute la nuit pour aller chercher d'urgence une pièce indispensable. Grâce à elles, les équipages rentrés au port peuvent souvent prendre un repos auquel ils devraient autrement renoncer.

B. B.

De quelques carrières féminines peu fréquentées

...La stoppeuse. Durant de longues années, ce métier a eu peine à se développer. Il semblait que ce fût véritablement une chose trop ennuyeuse de demeurer penchée sur des trous, des déchirures, des tissus détériorés et de les réparer. Et soudain, le métier a connu les faveurs du public. On apprécie aujourd'hui l'habileté de la stoppeuse qui répare de façon quasi invisible les dommages subis par les vêtements et permet ainsi d'éviter de grosses dépenses inattendues. Le métier passe actuellement par une période de prospérité. Elle ne durera certes pas toujours, mais on peut dire que, même à longue vue, on aura besoin de stoppeuses habiles, car, en temps de paix aussi, les bons vêtements valent la peine d'être réparés.

Les jeunes filles ont généralement un sourire de pitié à l'idée qu'il existe encore des gens portant des corsets. Elles rient encore plus lorsqu'on leur propose d'apprendre le métier de corsetière. Pourtant il n'y a là rien de si saugrenu. La corsetière exécute de nombreux articles très demandés qu'un certain nombre de petites fabriques produisent en série et qui sont confectionnés dans les ateliers sur mesure pour la clientèle particulière. Dans les unes comme dans les autres, on manque d'apprenties.

Ces quelques exemples n'épuisent pas la liste des métiers dans lesquels, après un apprentissage contractuel et l'examen de fin d'apprentissage, on peut obtenir un diplôme fédéral. Qu'on pense encore entre autres au métier de tailleur pour garçons, de gilette-culottière, de modiste, de couseuse en fourrures et de courtépoinrière.

Nous n'avons rien dit en outre d'une occupation qui plaît particulièrement aux jeunes filles: le travail dans un magasin d'ouvrages de dames. Il faut distinguer ici deux métiers: celui de vendeuse et celui de brodeuse. Suivant que l'occupation principale sera de vendre ou de broder, le contrat parlera d'apprentissage de vendeuse ou de brodeuse. Mais il arrive très souvent que l'employée est active aussi bien dans le premier domaine que dans le second. Comme vendeuse, elle conseille la clientèle, lui donne des indications sur la manière de faire des ouvrages, prend des commandes pour l'atelier. Comme brodeuse, elle exécute les commandes, monogrammes, broderies, jours, filet, tulle, travaux au crochet, tricot et tissage, etc. Rien d'étonnant que les jeu-

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

nes filles éprouvent un goût particulier pour ce travail si varié et si charmant. Mais, à l'enthousiasme du début, se mêle peu à peu la déception. Déception de voir que les places d'apprenties sont peu nombreuses, les emplois vacants, après l'apprentissage, encore plus rares et les salaires très modestes. Ensuite on est déçu encore de ne pas être parvenue à ouvrir son propre magasin. Quelques jeunes filles douées peuvent être engagées dans les ateliers de broderie sur vêtements car, malgré ses variations, la mode a toujours recours aux broderies. L'instruction des brodeuses à la main et à la machine, comme celle des dessinatrices de modèles, se fait dans des ateliers spécialisés.

IN MEMORIAM

M^{lle} Caroline Bally

L'Union des Femmes de Genève vient d'avoir le regret de perdre le dernier de ses membres fondateurs — et pour une Société vieille de plus de cinquante ans, ce n'est pas peu dire ! En effet, de la pléiade des vaillantes pionnières qui créèrent en 1891 cette société, M^{lle} Caroline Bally, décédée le 10 mars à l'âge de 86 ans, restait seule. C'est une autre génération qui, maintenant, constitue celle des « aînées ».

M^{lle} Bally, qui fut des années durant maîtresse de classe à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, fut en effet l'un des membres de la Commission d'initiative nommée pour étudier cette création si nouvelle pour l'époque d'une Union des Femmes. Elle s'en retira, une fois la Société fondée, pour céder la place à sa mère, qui fut non seulement une admirable trésorière, mais une âme bienveillante et bonne, faite pour attirer et encourager les membres nouveaux ; mais si elle-même ne remplissait plus, que nous le sachions, de charge dans le Comité de l'Union, elle lui resta fidèle jusqu'à la fin : on la rencontrait en effet souvent à la bibliothèque, dont elle était un membre assidu, et si elle ne pouvait plus, vu son grand âge, suivre les séances, elle manifesta jusqu'au bout son attachement pour l'Union. Puissent toutes les générations, que nous voyons glisser peu à peu sur le chemin de la vie de nos Sociétés, nous donner un exemple pareil au sien.

E. Gu.

La „Journée internationale des femmes“

Instituée en 1910, lors de la II^e Conférence internationale des femmes socialistes, tenue à Copenhague, cette „Journée“ a été depuis lors régulièrement célébrée dans de nombreux pays par les groupements socialistes féminins.

HOTEL COMTE

VEVEY - LA TOUR

Confort - Belle situation - Jardin

En URSS, par exemple, de même que récemment des études scientifiques et objectives nous ont renseignées sur l'activité de la femme russe depuis et pendant cette guerre, des émissions de Radio-Moscou ont apporté sur cette manifestation internationale des précisions que nous résumons pour nos lecteurs :

La „Journée Internationale“ a débuté par un appel du Comité Central en salut fraternel aux femmes de tous les peuples épris de liberté. La presse a consacré d'importants éditoriaux à cette manifestation : c'est ainsi que la *Pravda* a écrit que la femme russe peut déclarer à ses sœurs d'autres pays qu'elle s'acquitte avec honneur de son devoir, et que jamais encore les femmes n'ont participé aussi activement à la guerre que les femmes soviétiques. Les *Izvestia* relèvent leur héroïsme et leur grande valeur militaire, ajoutant que, dès avant la guerre, elles ont joué dans la vie de l'URSS un rôle important qui s'est encore accru : que ce soit dans l'agriculture, l'industrie, les transports, l'on trouve des femmes dans tous les emplois. Une collaboratrice de la *Pravda*, Nikolaeva, syndicaliste en vue, précise que le 40 % des travailleurs de la sidérurgie sont des femmes, et que leur participation est très importante dans l'industrie pétrolière à Bakou. Des dizaines de milliers de femmes dirigent avec succès les moulins et les stations de machines agricoles.

La même presse fait aussi l'éloge des milliers de femmes qui font partie de l'armée à titre d'aviatrices, d'éclaireuses, et même de fusilières : 45.000 d'entre elles ont été décorées, et 23 ont été élevées à la dignité d'héroïnes de l'URSS pour leurs actions d'éclat durant la guerre. Enfin, et dans un

¹ Voir notamment le *Mouvement* (No 658), la *Revue syndicale suisse*, août 1942, la *revue américaine Social Research*, les renseignements de la *Revue Internationale du Travail* (Montréal), etc.

autre domaine, une femme figure parmi les lauréats du « Prix Staline » pour ses mérites spéciaux en agriculture.

Mais de l'URSS, et depuis la guerre sans doute, cette manifestation féminine a gagné d'autres milieux dans d'autres pays — sauf le nôtre toutefois, où nous n'en avons jamais entendu parler en dehors des groupes socialistes. Avez-vous aussi à Genève la « Journée internationale des Femmes ? », nous écrit Mrs. Corbett Ashby, dans sa plus récente lettre (datée du 13 février dernier). Et elle ajoute : « Depuis la guerre, ces *International Women's Days* prennent un grand élan ; chez nous l'on convoque une immense assemblée qui remplit l'Albert Hall (celles de nos lectrices qui connaissent Londres se rendent compte de ce que cela représente ! *Réd.*) et il en est de même dans les villes de province. Cette année le mot d'ordre est celui d'une charte de la femme, élaborée par une Commission de femmes des nations unies, et dont voici le texte : » (Nous en empruntons la traduction à une dépêche d'agence qui nous paraît exacte : *Réd.*)

Les femmes revendiquent :

1. En tant que mères, le droit de donner le jour à leurs enfants dans un monde libre de crainte, de pénurie et de guerre. Elles réclament en outre de chaque gouvernement un service d'hygiène approprié et des logements sains.
2. En tant que travailleuses, le droit au travail dans toutes les industries, ainsi que le droit à un salaire égal pour un travail identique et les mêmes possibilités d'instruction et d'avancement jusqu'aux postes responsables des hommes. Elles demandent en outre que l'on mette fin à l'exploitation des femmes comme main-d'œuvre bon marché, et une amélioration des conditions de travail.
3. En tant que citoyennes, l'égalité avec les hommes et tous les droits démocratiques, la pos-

LE SECRÉTARIAT FÉMININ SUISSE

à Zurich

cherche

Licenciée ou D^r en droit

ou en

sciences économiques et sociales

comme secrétaire rétribuée. Les candidates doivent être de langue maternelle française, mais connaître à fond l'allemand, s'intéresser activement aux questions d'intérêt féminin et posséder de l'initiative ainsi que le sens de l'organisation.

Entrée en fonctions à convenir.

Adresser les offres (avec curriculum vitae, copie de certificats et références) jusqu'au 26 mars 1945 au Secrétariat féminin suisse, Merkurstr. 45, Zürich 7.

sibilité de voter et d'être éligibles dans les comités et corporations de droit public, que ce soit sur le plan national ou international.

D'après la même dépêche, cette « Journée internationale » aurait été présidée par Miss Megan Lloyd George, députée, la fille du célèbre homme d'Etat, et des déléguées françaises, yougoslaves, suédoises, et russes y auraient participé, parmi lesquelles Mme Gusev, la femme de l'ambassadeur de l'URSS à Londres. De son côté Mrs. Ashby nous dit compter donner suite à l'invitation qui lui a été adressée de se rendre à Paris pour cette même « Journée ».

L'Internationale féminine reprend donc vie, elle aussi : nous n'en avons d'ailleurs jamais douté. A quand la participation des femmes suisses ? qui nous paraît indispensable ?

E. Gu.

Journée des Femmes Neuchâteloises

Neuchâtel le 18 mars 1945

Aux Femmes neuchâteloises

Comme les années précédentes, les sociétés féminines de Neuchâtel organisent une Journée où un grand nombre de femmes neuchâteloises apprendront à mieux se connaître.

Tandis que l'an dernier, les conférencières nous ont entretenues de la tâche de la femme comme mère et comme éducatrice, il nous parleront cette année du rôle qu'elle est appelée à jouer en dehors du cercle de la famille. Ce sujet si actuel engagera, nous l'espérons, non seulement les habituées de nos réunions, mais toutes les femmes neuchâteloises à se rencontrer à notre manifestation.

Programme de la Journée

Salle des Conférences, avenue de la Gare 2

- | | | | |
|----------|---|----------|---|
| 9 h. | MESSE à l'Eglise catholique. | 12 h. 15 | PIQUE-NIQUE au Restaurant de la Paix. Chacune apportera ses provisions. (Pâtage et pain 60 cent. 1 coupon). |
| 9 h. 15 | CULTE : M ^{lle} L. Grettillat, pasteur, St-Aubin. | 13 h. 45 | Chants d'ensemble. |
| 10 h. 15 | OUVERTURE DE LA SÉANCE par M. Léu Du Pasquier, Conseiller d'Etat. | 14 h. | Femme médecin, femme poète. Causerie de M ^{lle} Elisabeth Borel. |
| 10 h. 30 | Le travail professionnel de la femme, par M ^{me} R. Scher-Robert, avocate, Secrétaire Fém. suisse à Zurich. | 15 h. | La femme, l'homme et le pays, par M. Théo. Spoerri, professeur à l'Université de Zurich. DISCUSSION. |
| 11 h. 15 | La femme et l'activité sociale dans le canton de Neuchâtel, par M. Paul Humbert, directeur de l'Office social neuchâtelois. | | |

Une tasse de thé sera offerte par les sociétés de la ville au Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17. Chaque participante est priée d'apporter sa pâtisserie.

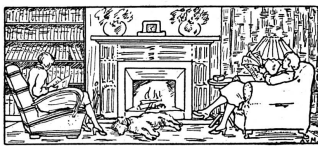
Il sera fait une collecte pour aider à couvrir les frais de la journée. Les dons peuvent être versés au compte de chèques postaux IV. 3517, Journée des Femmes Neuchâteloises, et seront reçus avec reconnaissance.

Merci ! et bien chaleureusement de la part de la Rédactrice du *Mouvement*, à tous ceux qui lui ont témoigné tant de sympathie et d'intérêt au cours de sa longue maladie, et qui, par des lettres, des visites, des fleurs des pensées d'amitié... l'aident à poursuivre malgré tout sa tâche, et à assurer la parution régulière de notre journal, espérant que la tenue de celui-ci ne souffre pas trop de ces circonstances défavorables !

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthodes
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE



Les femmes et les livres

La mort d'Ada Negri

Il faut avoir habité l'Italie à l'époque de ses vingt ans pour se rendre compte du retentissement qu'eut la première œuvre de cette femme poète qui vient de mourir. *Fatalità* ! ce titre était dans toutes les bouches, se lisait partout : aux étalages des libraires, dans les journaux, les revues. C'était en 1892. Plus tard, le petit volume passa les frontières et, traduit en plusieurs langues, répandit par le monde la renommée d'une modeste institutrice d'un village lombard, Motta Visconti, dont la mère — cette mère qu'elle a tant aimée, admirée, plainte — était ouvrière de fabrique, et la grand-mère, chez qui Ada passa ses années d'enfance, concierge dans une famille de la noblesse. Il faut lire ces pages autobiographiques dans *Stella mattutina*, un des livres en prose qui ouvrit la série de ceux qui parurent, en prose également, dans la seconde partie de sa carrière d'écrivain : tels que *Le solitarie*, *Finesse alte*, *Le strade*, *Erba sul sagrato*. L'auteur

s'y penche avec une pitié douloureuse sur des destinées de femmes, presque toutes sombres et sacrifiées. Elle peint ces vies dans une langue rude, souvent crue... Mais elle était plus poète que prosatrice. Revenons donc à ses vers.

C'est presque un conte de fées que la brusque célébrité d'Ada Negri : qu'y avait-il donc, pour lui valoir un succès pareil, dans ce premier jet de son talent : *Fatalità* ? Au point de vue purement littéraire, bien des critiques peuvent être et furent formulées, mais l'élan, la fougue, la véhémence de ces accents nouveaux, si intensément, si sincèrement humanitaires entraînaient le lecteur, qui ne songeait plus aux défauts de forme. Amour des desherités, des exploités, de tous ceux qui souffrent, indignation parfois virulente — tout cela jaillit, comme la lave du volcan, de cette œuvre de prime jeunesse. D'autres volumes suivirent : *Maternità*, où transparaît la tendresse de la jeune mère — Ada Negri s'était mariée — et s'exprime la chaude sympathie pour toutes les mères. Puis, il y eut une nouvelle période, de maturité, des vers d'un lyrisme exalté — tranches de sa propre vie — *Il libro di Mara*, *I canti dell'isola*, *Vespertina*, *Il dono*.

Nous revoiyons en pensée la jeune femme avec sa fille unique, Bianca, dans l'appartement occupé par le nouveau ménage à Milan. L'enfant était sa joie, mais le mariage fut malheureux. Séparée, la grande guerre ayant éclaté, Ada Negri et sa fille s'en vinrent à Zurich. De là, notre correspondance reprit, et il fut question d'une traduction qu'elle me

proposait, mais à laquelle nous renoncâmes. Bien qu'entourée, fêtée, bien qu'aimant et admirant la Suisse, Ada souffrait de l'exil. Qu'aura été son retour au pays, qu'auraient été en particulier ses dernières années ? Nous l'ignorons, mais elle a certainement dû souffrir de se sentir oubliée, de connaître l'indifférence ou l'éloignement de la part des lecteurs, des critiques, des écrivains plus tard, elle qui avait été au pinacle. Mais elle eut néanmoins cette satisfaction, d'être la seule femme



Cliché Mouvement Féministe.

en Italie à faire partie de l'Académie royale, et elle éprouva, on n'en peut douter, le réconfort intérieur de celui qui cherche inlassablement à s'élever vers un idéal de vérité et de sagesse.

M.-L. PREIS.